

bref commentaire dissipe toute incertitude et en donne le sens exact.

“ D’abord, on remarquera que les quatre choses indiquées comme but de la mission que dit avoir la jeune fille forment un tout indivisible. En effet, la religion ne doit pas être intérieure seulement et d’ordre privé, mais aussi extérieure et d’ordre public. Elle oblige les individus comme les sociétés. Or, si la prière et la pénitence peuvent n’être pratiquées que par les individus, le règne social du Christ et sa reconnaissance par le Sacré-Coeur sur le drapeau sont des actes religieux de la nation. Jésus-Christ est le Dieu des nations comme des individus. Cela est donc conforme à l’enseignement de l’Eglise.

“ Ensuite, l’ordre même dans lequel le communiqué énumère ces choses répond d’avance aux objections qui n’ont pu être faites que faute d’un examen suffisant des termes arrêtés par la Commission. Dans le texte du communiqué, la *prière* et la *pénitence* précèdent le *règne social du Christ* qu’elles préparent, comme les moeurs préparent les lois. Après vient le *drapeau du Sacré-Coeur*. Il est l’acte de foi de la nation abjurant l’athéisme officiel et rendant hommage à la royauté du Christ. Regarder cet acte comme n’ayant qu’un but temporel, ’envisager comme un acte purement extérieur, par là même comme un acte de fétichisme sans lien avec ce qui précède, c’est une conception purement subjective et gratuite, qui ne s’accorde ni avec les écrits de Claire Ferchaud, ni avec le communiqué susdit qui en résume fidèlement la pensée. Toujours elle a affirmé le triomphe final de la France en connexion avec sa conversion.

“ Quant aux résultats du mouvement vers Loublande, ils s’imposent de plus en plus à l’attention par le nombre croissant et la piété des pèlerins. Invraisemblables, quand elles furent annoncées, il y a deux ans environ, ces manifestations sont aujourd’hui un fait étonnant qu’on ne peut contester et dont les fruits indiquent quel esprit les inspire. ”